

- **OBJET** : Procès-verbal de synthèse de fin d'enquête publique.
- **REFERENCES** : Enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la PARC EOLIEN DE SAINT-MAURICE LA CLOUERE», pour l'installation et l'exploitation sur la commune de Saint Maurice la Clouère (86) d'un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs pouvant totaliser une puissance maximale de 15.75 MW et d'un poste de livraison. Arrêté préfectoral N° 2018-DCPPAT/BE-145 du 16/08/2018, de la Préfecture de la Vienne.
- **PIECES JOINTES** : Copies avis registre d'enquête, courriers reçus et avis sur boîte fonctionnelle.

A l'attention de monsieur HALBERT Thomas, Directeur d'agence société EPURON.

Suite à l'arrêté ci-dessus référencé, voici le bilan de l'enquête publique organisée sur la commune de SAINT MAURICE LA CLOUERE (86) du 17 octobre 2018 au 21 novembre 2018.

- Au cours de mes permanences, j'ai accueilli commune de St Maurice la Clouère:
 - 33 personnes
 - 29 courriers adressés à mon nom à la mairie
 - 20 avis figurants dans le registre d'enquête.
 - 23 courriers sur la boîte fonctionnelle du site de la Préfecture de Poitiers
 - 1 pétitions (34 signatures)*
 - 1 contre dossier remis le dernier jour par l'association EN PARTANT DE LA MENOPHE

Bilan quantitatif des contributions sur chaque support

LOCALISATION	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
	Registre enquête		Courrier	
ST MAURICE LA CLOUERE		9	1	15
RAYON D'AFFICHAGE		3		6
Dép. de la VIENNE			1	5
NON LOCALISE		3		
TOTAL		15	2	26

*Les mentions de dépôt de courriers ne sont pas comptabilisées

BOITE FONCTIONNELLE PREFECTURE			
FAVORABLE :	5	DEFAVORABLE :	18
TOTAL DES CONTRIBUTIONS :	23		

Ce sont donc 72 contributions reçues auxquelles il faut rajouter une pétition comportant 34 signatures. Ce sont donc 106 avis émis par la population.

- Plusieurs associations anti-éoliennes se sont manifestées au cours de cette enquête, principalement l'association « **En Partant de la Ménophe** ». Cette dernière a milité avec beaucoup de présence sur le terrain, par un certain nombre de courriers remis, ainsi que de la venue à chaque permanence pour consulter le dossier, s'informer des écrits et avis déposés et s'entretenir avec le CE.
- La majorité des avis portés par la population portent sur des thématiques courantes lors d'implantation d'un parc éolien. Egalement, le nombre de participants est à minorer, certains intervenants sur chaque support, et pour certains plusieurs fois.
- Nombre d'interrogations et d'avis du public trouvent leurs réponses dans le dossier mis à l'enquête, mais il me paraît important de vous les faire repréciser (ces réponses figureront dans le corps du rapport).
- Je vous demanderai de porter une attention particulière aux documents sous la forme de contre-dossiers émanant de l'association : En partant de la Ménophe (remis le 21/11/18) qui pointent des appréciations critiques sur ce dossier concernant les atteintes aux milieux naturels et humains (effets cumulés, cartes de sensibilité, études, méthodes d'analyses, etc...), et portent un avis négatif sur ce projet (marque CM 29). Deux contributeurs me semblent mériter votre attention, celui de M. PEROCHON Alain par ces nombreux courriers et liens internet transmis et Mme PARDANAUD Joëlle (marque CP 21) portant une analyse fouillée du dossier et de son contexte. Nous sommes en présence de dossiers construits qui méritent des précisions de votre part. Je vous propose d'articuler vos réponses en comparaison des éléments proposés avec le dossier d'enquête, et d'apporter vos éléments permettant de corroborer ou d'infirmer ces critiques et ces avis. Ces contre-dossiers ayant un spectre très large, vos réponses vont se recouper avec le plan de questions (décliné en quatre thèmes). Je laisse à votre convenance la manière de répondre (en faisant référence si possible à l'origine de la question).
- Egalement, vous pourrez apporter toutes explications que vous jugeriez utiles pour la bonne compréhension et les choix qui ont motivé ce projet.
- Pour faire suite à nos divers entretiens, concernant la non-concordance des horaires pour la dernière permanence (prévue de 15 à 18H00 sur l'arrêté Préfectoral et mentionné 9 à 12H00 sur l'avis d'enquête), suite à l'appel de la mairie de St Maurice la Clouère, j'ai tenu le temps de permanence de 10H10 à 12H00 et de 15 à 18H00. Il semblerait qu'une seule personne se soit présentée entre 09H00 et 10H00. Cette erreur de plume n'a pas été détectée par tous les intervenants de ce dossier, et moi-même en particulier. Il ne me semble pas que le principe d'information, de consultation et d'expression du public ait été restreint de manière insurmontable constituant ainsi une erreur entachée du droit.

A la suite, veuillez trouver un extrait du rapport d'enquête présentant un condensé des observations selon les modes d'expressions. Les observations complètes sont en pièces jointes de manière dématérialisée.

Les avis et courriers reçus ou déposés sont donc répertoriés de la manière suivante :

Registre mairie St Maurice la Clouère	RM
Courrier déposé mairie	CM
Courriel envoyé en Préfecture	CP
Courriers divers	CD

NB : lorsque la case identité est grisée, il s'agit d'un avis positif au projet.

N° Enr.	Identité visiteur Commune	Synthèse des observations	N° réponse pétitionnaire
RM 1	M GOUJEON Robert 86 St Maurice la Clouère	Trouve anormal que les courriers remis ne soient pas dans le registre d'enquête. Déclare avoir remis un courrier au CE le 17/10 qui se retrouve dans une enveloppe à côté du registre (mention datée du 25/10/2018).	
RM 2	M THUILLIER Raphael 86 St Maurice la Clouère	Ne comprend pas pourquoi il y aura 5 aérogénérateurs de marques différentes, suivi des pièces détachées sur la durée. L'impact paysager est bien représenté mais n'a pas vu d'étude de performances. S'interroge sur l'impact du poste de livraison (en raison des batteries..). Rapport bénéfiques/coûts. Valeur dépréciée de l'immobilier. Pas assez de vent et utilisation énergies fossiles en compensation. Préférer le soleil. L'éolien demande des batteries (pas assez de stockage). Il y a trop d'éoliennes. Proximité de la carrière qui fragilise le sol (niveau nappe et tir de mines). Etude sonore réalisée en été et non autre période.	
RM 3	M LEROUX AM 86 Gençay	Augmentation de la population – comment la nourrir-. Que vient faire l'humain dans une floraison financière.	
RM 4	M Mme PICOUT LAFOREST Yves 86 St Maurice la Clouère	A déjà répondu à l'enquête en 2014. A pris connaissance de l'avis de la MRAe et reprend l'analyse de cette autorité. Estime que les riverains n'ont pas été contacté, du moins pas assez, la concertation est importante. Demande la remise en état du réseau routier. Note la présence de la ligne THT, de la carrière et du projet éolien. Prenons la nature pour guide, nous ne nous égarerons rarement.	
RM 5	M DORET Jean, 86 St Maurice la Clouère	Exprime un avis négatif sur ce projet	
RM 6	Mme PEZIN LEFEBVRE Sophie 86 St Maurice la Clouère	Exprime un avis négatif car trop de nuisances (sonores, visuelles, faune flore). Respect des campagnes et des habitants.	Adjointe mairie
RM 7	M PEZIN 86 St Maurice la Clouère	Non convaincu par cette technologie et dubitatif quant aux bienfaits.	
RM 8	Mme PICHEREAU Chantal 86 Magné	Manifeste son opposition à ce projet. pourquoi pas des éoliennes en plaine désertique. Projet ne pouvant s'insérer dans un bocage tel que présent sur cette commune. Fait état des nuisances pour les habitants et l'impact sur la faune et l'avifaune. Il faut prendre en considération la dévaluation du patrimoine.	
RM 9	M VIGROUX, Christian 86 St Maurice la Clouère	Avis de dépôt courrier (marque CM16)	
RM 10	Mme STEICHEN Clara	Commente différentes raisons de son opposition à ce projet. <ul style="list-style-type: none"> - Région bien fournie en éoliennes. Pourquoi ne pas investir dans une technique complémentaire (thermique). Il faut multiplier les sources d'énergies. - Il n'y a pas assez de stockage dans la région. - Une seule étude sonore. - Présence de la carrière à proximité. - Installer 5 marques différentes d'éoliennes. - Gains pour la population locale. 	

		- Limiter notre consommation au lieu de produire plus.	
RM 11	M AUGER, Eric	S'interroge sur le stockage de l'énergie, les aléas climatiques, proximité de l'aérodrome, sur l'emploi de cinq marques différentes d'éoliennes, avantages pour les habitants locaux.	
RM 12	M GOUJON Robert 86 St Maurice la Clouère	Avis de dépôt de courrier (marque CM 19)	
RM 13	Mme LAFOND Delphine 86 St Maurice la Clouère	Fait de son opposition et pose ses arguments : <ul style="list-style-type: none"> - Pollution visuelle, sonore. - Impacte les flux migratoires. - Augmentation du prix de l'électricité. - Qui paiera le démantèlement. - Impact sur la faune et flore pendant la construction. 	
RM 14	M GOUJON Bertrand Mme CUIT Cécilia 86 St Maurice la Clouère	Avis de dépôt courrier (marque CM 20)	
RM 15	EARL le Petit Chamboud 86 St Maurice la Clouère	Avis de dépôt courrier (marque CM 21)	
RM 16	M GOUJON Robert 86 St Maurice la Clouère	Avis de dépôt courrier (marque CM 19)	
RM 17	Mme DUPERRIER Marie-Christine 86 St Maurice la Clouère	Exprime son opposition sur les projets pour les raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Impacts des explosions hebdomadaires de la carrière sur les éoliennes - Note une baisse du prix de l'immobilier (20%). Aucun dédommagement par le porteur de projet. - Bilan carbone négatif des parcs éoliens. - Nuisances acoustiques pour les riverains et disparition de la faune (30%) locale - Tenir compte des avis des habitants qui sont les premiers concernés et documentés sur le sujet. 	
RM 18	M JOLY Bernard 86 Brion	Fait part de son opposition car les éoliennes le rend neurasthénique et les lumières lui sont insupportables.	
RM 19	M GUICHARD Alain	Se sent encerclé par les éoliennes.	
RM 20	Mme JOLY Françoise Château de la Mothe 86 St Maurice la Clouère	Les éoliennes dévalorisent la nature et le patrimoine. Balisage lumineux agressif.	
COURRIERS DEPOSES EN MAIRIE			
CM 1	Mme CHENU Christine 86 St Maurice la Clouère	Habite à proximité du projet. Déclare ne pas avoir été informée avant la mise en place du mat de mesures. Précise ensuite démarchage par promoteur avec questionnements et étude sonore avec réponses à leurs demandes de précisions. Signale la présence d'une centrale nucléaire. Trouve ces machines impactantes et dénaturent le paysage (bruit, lumières,...). A priori l'éolien paraissait séduisant mais à y regarder de plus près, à quel prix et au profit de qui.	
CM 2	ASS EN PARTANT DE LA MENOPHE 86 St Maurice la Clouère	Document d'information pour la population sur l'enquête en cours en pointant les différentes atteintes sur les milieux (naturel, humain, commerce, bien, etc..). Invite la population à s'exprimer ou à prendre contact avec l'association.	
CM 3	M BREGEON Alain 86 Usson du Poitou	Se présente comme membre de la FED. S'interroge sur le document « dossier de concertation » et des propositions figurant dans ce document. Constate l'illégalité des mesures selon leur appellation qui pourraient être proposées. Fait état de la décision qui sera prise au Conseil Municipal sur ce projet.	
CM 4	Mme GERBER Sarah 86 St Maurice la Clouère	Emet un avis négatif sur ce projet pointant les impacts sur la biodiversité, le milieu humain, la baisse de valeur des biens, sur les interférences, sur le manque de vent, sur une industrie où la France participe très peu, sur le démantèlement, etc...	
CM 5	M PAILLARD Olivier 86 St Maurice la Clouère	Leur maison se situe à 500m d'une éolienne en projet (Gâtine). S'inquiète du bruit et de ses inconvénients ainsi que de la dépréciation du bien.	
CM 6	M Mme BOULESTEIX 86 Vernon	Leur maison se situe à 500m d'une éolienne du projet (La Perdrigère). Sont entourés d'éoliennes, une ligne à haute tension. Nuisances reconnues par médecins, AFFSET, sur l'être humain. Perte de valeur du patrimoine.	
CM 7	M VINEL	En tant que Facteur d'instruments de musique, s'intéresse au phénomène	

	86 Vernon	vibratoire, à la géobiologie. A des capacités de sourcier. Fait état d'études scientifiques sur les personnes exposées aux infrasons (Allemagne et Portugal). Informe de la démolition des éoliennes au Portugal ordonnée par les Autorités. Fait état des changements de comportement des animaux. D'autres solutions existent (solaire, biomasse, géothermie, eau dans le gazole, ..). Energie éolienne peu rentable. Cartels éolien. Sommeil perturbé depuis la mise en route des éoliennes de St Maurice. Signale une augmentation des phénomènes ORL depuis l'implantation du CNPE Civaux. Les décideurs ne sont pas les payeurs. Nous préparons notre tombe et celle de nos enfants dans un cercueil électromagnétique. Est associé au courrier une page de liens internet décrivant le contenu de ce courrier.	
CM 8	ASS EN PARTANT DE LA MENOPHE 86 St Maurice la Clouère	EPURON tente-t-il d'influencer le conseil municipal ? courrier d'informations et de réflexions sur les propositions de financement de la société EPURON. Fait référence au courrier marque CM3 cherchant une interprétation de ces propositions capables d'influer sur le vote du CM.	
CM 9	M GIRET Gilbert 86 St Maurice la Clouère	Propriétaire de terrains pour l'implantation d'une éolienne, est pour ce projet.	
CM 10	M DE TOUZALIN Christian 86 Vernon	Demande déplacement E2 pour être cohérente avec l'exploitation des terrains. Demande renégociation engagement foncier.	
CM 11	M JOUVANNEAU Gilbert 86 St Maurice la Clouère	Propriétaire d'une parcelle où sera implantée une éolienne (E5). Estime que ce positionnement impactera le cheptel en pâture et éventuellement la qualité laitière. Estime que cette éolienne ainsi que la E4 dont ses terrains sont aussi limitrophes auront un impact négatif sur la faune et l'avifaune. Estime que ce projet ne peut aboutir puisqu'il se situe dans un couloir de migration (selon les propos tenus par la Sté Epuron lors de la réunion du 1/3/2018. Fournit un document de la LPO sur les couloirs de migration. Mentionne également la ZNIEFF située à 10km et son intérêt ornithologique. Se réfère également à l'avis d la MRAe page 8/9 qui indique que cet emplacement n'est pas judicieux. Estime la distance trop faible par rapport à son habitation (510m). Se dit déjà fortement impacté par la présence des parcs éolien « des Mignaudières et des Brandes » et constate la disparition de l'avifaune à cet endroit. Est joint à cette missive plusieurs annexes : une attestation d'un riverain du parc des Brandes dénonçant la gêne et les nuisances ressenties ; un extrait cadastral présentant deux éoliennes (E4 et E5) ; un extrait du dossier de concertation ; copie de son engagement foncier ; document de la LPO ; un extrait carte IGN ; copies articles de presse. Est joint également une pétition de 34 signatures de chasseurs dénonçant la perte de capacité de chasse pour le bois situé à côté de l'éolienne N° 5. Ce document assimilé à une pétition sera référencé marque PET1.	
CM 12	ADEPV 86 Champagné St Hilaire	Association de Défense de l'Environnement et des Paysages de la Vienne constate l'implantation anarchique et excessive de parcs éoliens dans ce département. Précise que des élus qui au départ étaient favorables le sont de moins en moins et se dressent contre le mitage catastrophique et détruisant ainsi que la perte d'attractivité du territoire. Constate que le sud Vienne et nord Charente sont envahis de parcs alors que le reste de la région NA n'est que très peu impactée. Dénonce le non-respect du code d'éthique du syndicat professionnel des promoteurs qui devaient se retirer en cas d'avis défavorables des municipalités, ce qui n'est pas le cas pour ici. Fait état des témoignages de riverains impactés dans leur quotidien, de l'incapacité de vendre correctement leur bien, de la LPO qui vient de tirer la sonnette d'alarme sur les ravages minimisés de l'avifaune. Demande l'application de la charte de l'environnement et de la circulaire Borloo. Joint un commentaire du ministre Jean-Pierre Chevènement sur la problématique des énergies renouvelables et de l'énergie nucléaire.	
CM 13	M GOUJON Robert 86 St Maurice la Clouère	Fait référence au courrier (marque CM19) et parle des nuisances pour les riverains (visuelles, infrasons, perte valeur immobilière) des points suivants (cité des vignes et de Chez Vécant). Fait part des conséquences sur l'environnement (tous les oiseaux) et regrette le non-respect de la distance de 200m pour les chiroptères. Précise la présence d'une carrière de granulats proche du projet. Est contre ce projet.	
CM 14	M DORET Laurent 86 St Maurice la Clouère	Souhaite expliquer les raisons de son opposition au projet. Suite à ses observations sur plusieurs parcs éoliens, s'interroge sur l'efficacité de la production éolienne (le porteur lui ayant expliqué que le parc produisait	Adjoint au maire

		<p>95% du temps). Fait mention de la faible part de l'éolien sur sa facture EDF (1,04% de renouvelable). Fasciné par les grandes migrations aviaires, constate que depuis 2 à 3 ans le fractionnement des vols. Estime que ces derniers ont l'air de chercher leur route, sont hésitants et incertains, certainement à cause des obstacles ou changement de repères (prolifération des parcs éoliens) rendant plus difficile leurs voyages.</p> <p>Regrette que l'intégration paysagère par le porteur de projet prenne en compte l'entité paysagère locale (haies bocagères de hautes tiges et bosquets) alors que cette nature ne dépend pas de la Sté Epuron sur toute la durée de vie du parc. Sur cette question posée à la société, n'a pas obtenu de réponse. Regrette que les études paysagères présentent toujours les machines de jour, estimant que c'est la nuit qu'il y a plus de nuisances (feux éclats rouges). Comprend les inquiétudes de ses concitoyens pour les humains et les animaux, sur le démantèlement en fin de vie. Explique que les raisons de refuser de tels projets sont multiples. Les gains pour l'environnement sont quelquefois bien désuets et pose la question de ménager l'énergie dont on dispose. S'interroge aussi sur le financement et la rentabilité, ainsi que sur le montant des taxes versées aux collectivités (arguments de vente). – Plus tard dans l'après-midi, a fait parvenir une copie de sa facture électricité où est mentionné les pourcentages par types d'énergie consommée-</p>	
CM 15	M DORET René Claude 86 St Maurice la Clouère	Fait part de son désaccord pour ces nouveaux projets dont les machines ne sont pas fabriquées en France avec des capitaux étrangers. La région est massacrée. Impacts sur la faune en général et le bétail.	
CM 16	M VIGROUX Christian M DALCANT Thierry 86 St Maurice la Clouère	Propriétaires du château du Pin, s'inscrivent dans une démarche de préservation du patrimoine. Déplorent que la valeur paysagère de la vallée de la Clouère n'ait pas été prise en compte par tous ces développements de parcs éoliens. L'impact des éoliennes est totalement désastreux pour ce qui concerne la perception du paysage. S'inquiètent des mesures de co-visibilité avec leur domaine. Ils agissent pour la préservation de la biodiversité et ne veulent pas mettre en danger la faune locale (partenariat avec le CREN). Font la description d'un bâti existant de qualité exceptionnelle. Expliquent que lors de leur achat du château, il n'existait aucun parc éolien et ont l'impression d'être encerclés. Ils s'inquiètent pour la transmission de ces biens pour les futures générations. Leur environnement ressemble à un site industriel. Vingt ans d'implantation d'un parc éolien sont suffisants pour détériorer un patrimoine historique multi-centenaire.	
CM 17	LES TRAVAUX PUBLICS 86 Poitiers	Fédération intervenant dans la réalisation des parcs éoliens, apporte son soutien à ce projet. Fait référence au STRADDET et à ses objectifs (réduction des GES, prise en compte du changement climatique, développement des énergies renouvelables, etc...). Suite à la COP 21, il leur apparaît important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens pour atteindre les objectifs fixés. Ce document aborde également le côté développement économique et l'emploi. Permet de maintenir et de développer l'emploi. Assure également la sécurité énergétique des territoires, la maîtrise des coûts, limitation des impacts sur l'environnement, la création de richesses, etc...	
CM 18	M MARTIN Brice 86 Vernon	N'est pas contre les projets éoliens, mais estime que son habitation est trop proche (530m) et qu'il n'a pas été consulté. Son habitation va perdre de sa valeur. S'inquiète pour la santé de son cheptel et demande à avoir des études fiables sur la question. Son habitation se situant sur une commune limitrophe du projet, s'interroge sur qui indemniser les dégâts. A été mis devant le fait accompli et donc s'oppose à ce projet.	
CM 19	M GOUJON Robert 86 St Maurice la Clouère	Exprime son ras le bol pour tous les projets éoliens à proximité. Critique ce projet pour ce qui concerne la distance d'implantation par rapport à sept hameaux (entre 510 et 581m). précise également la présence de 13 hameaux entre 600 et 1000m. Craint des nuisances importantes (sonores, infrasons, effets stroboscopiques, etc...). Signale la présence d'élevages à proximité ainsi que la situation de son fils éleveur demeurant à proximité. Annexe à son courrier 3 feuillets d'un blog signalant l'impact d'éoliennes sur un troupeau de mouton en Australie.	
CM 20	M GOUJON Bertrand Mme CUIT Cécilia 86 St Maurice la Clouère	S'opposent au projet éolien pour différentes raisons qui tiennent au paysage bocager (calme et paisible), des effets sur la santé (sons, lumières), d'une production intermittente nécessitant l'usage de centrales utilisant	

		l'énergie fossile, énergie subventionnée qui coute cher au contribuable. Pointe la problématique du béton dans le sol et la destination des éoliennes en fin de vie. Se sentent encerclés par les nombreux parcs existants.	
CM 21	M GOUJON Bertrand Mme RICHARD Sylvie 86 St Maurice la Clouère	Jeunes agriculteurs installés depuis 2016 s'opposent à l'implantation de ce parc éolien. Ont investi par emprunts et craignent pour le devenir de leur exploitation. S'interrogent sur les réels risques sanitaires pour leur élevage, pour les répercussions sur l'humain et l'impact sur la biodiversité.	
CM 22	M PAULIEN Michel 86 Savigny l'Evescault	Professionnel de la santé, s'oppose au projet. Evoque la grande proximité par rapport aux habitations. Préfère parler des risques sanitaires et des symptômes « syndrome éolien ». Explique que partout dans le monde des habitants proches se plaignent de ces symptômes. Précise que tous les législateurs dans le monde ne positionnent les éoliennes à moins de 1000m, voire 2 km et plus. Il faut appliquer le principe de précaution pour ne pas revivre d'autres situations dramatiques (amiante, pesticides,..). il est nécessaire de sursoir à ces installations, le temps d'étudier l'impact sanitaire de ces parcs. La santé est un bien trop précieux pour le confier à des industriels dont le seul objectif est le profit.	Courrier déposé par M BLOT Laurent (marque CM 27)
CM 23	M RIVAUX Jean-Pierre 86 Savigny l'Evescault	S'oppose au projet en raison des nuisances qui sont avérées. Elles sont multiples (paysage, perte valeur immobilière, sur la faune, syndrome éolien, etc..), mais souhaite plus particulièrement aborder la problématique des champs électromagnétiques. Fait état des nombreuses études épidémiologistes mettant en relation champs magnétiques et risques de cancer pour des habitants vivant à proximité éoliennes (selon sensibilité et conductivité électrique par le sol). Il s'agit d'une situation préoccupante. Explique que si les ondes électromagnétiques sont invisibles, inaudibles et indolores, certaines personnes électro-hypersensibles en souffrent. Afin d'éviter ces dysfonctionnements physiologiques chez certains habitants, pense que ce projet doit être abandonné et qu'il existe d'autres solutions à l'éolien.	Courrier déposé par M BLOT Laurent (marque CM 27)
CM 24	M TRIBALAT Jean-Philippe 86 Savigny l'Evescault	S'oppose à ce projet et apporte une réponse négative sur un panel de questions sous couvert de transition énergétique. Prend en compte la production française qui exporte de l'électricité, qu'elle n'est pas génératrice de GES, que l'éolien oblige la mise en œuvre de centrales de production thermique, que la technologie éolienne est inefficace, non-écologique et chère pour les consommateurs et que tous ces projets ne génèrent pas de richesses et d'emplois.	Courrier déposé par M BLOT Laurent (marque CM 27)
CM 25	Mme PAULIEN BORDIER Isabelle 86 Chauvigny	S'oppose à ce projet pour différentes raisons qui tiennent particulièrement à la santé humaine. Apporte son expertise de médecin et explique la problématique dénommée « syndrome éolien » avec tous ses symptômes. Fait référence à l'avis de l'ANSES qui n'apporte pas la preuve de l'innocuité des nuisances liées à l'éolien mais estime que certains chercheurs étrangers impartiaux apportent la preuve de celles-ci. Prend en exemple différents faits sanitaires liés à l'activité industrielle (sang contaminé, vaches folles, pesticides, amiante,..) et demande à utiliser le principe de précaution. Demande à faire preuve de bons sens.	Courrier déposé par M BLOT Laurent (marque CM 27)
CM 26	M Mme TRINQUET Claude 86 Savigny L'Evescault	Sont inquiets quant à la réalisation de ce projet. Estiment que les habitations sont trop proches (550m). Expliquent que les infrasons ont des effets sur la santé jusqu'à 10km et indiquent que de nombreux pays ont porté la distance minimale à 1km500. Mentionnent le danger pour la RD2 (environ 200m) de la projection de glace (environ 311m) et ne comprennent pas pourquoi l'étude d'impact reconnaît un danger de probabilité certaine pour la circulation sur la RD2. C'est une étude biaisée qui ne met pas en relief les dangers réels.	Courrier déposé par M BLOT Laurent (marque CM 27)
CM 27	M BLOT Laurent 86 Savigny l'Evescault	S'oppose à ce projet pour les nuisances générées pour ce qui concerne la dévalorisation des biens situés à proximité. Fait une critique du dossier et reprend les propos de l'animateur de la concertation organisée par le porteur de projet. Fait une critique des arguments tenus et des études référentes. Estime qu'une étude peut être orientée en fonction de qui la fait, aussi en cas de litige, il est fait recours à la justice. Cite 3 exemples de jugements. Fait également référence à la réunion d'information du 27/3/18 où un atelier réfléchissait sur la dépréciation immobilière et ouvrait la création d'une commission paysagère pour évaluer le dédommagement. Estime que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent et s'interroge sur l'application de celles-ci après la construction du parc et	

		l'éventuelle revente de celui-ci à un autre opérateur.	
CM 28	Famille GUITTONNEAU 86 St Maurice la Clouère	Fait état que derrière l'image idyllique des éoliennes se cachent des problèmes humains. Retraces le parcours depuis 2009 pour les différentes études (installation mat de mesures, bruits, contact avec porteur de projet, etc..). Précise que des réponses ont été apportées à leurs questions. Sont venus s'installer en milieu rural pour échapper aux infrastructures modernes et à l'agitation. Est inquiète de devoir vivre au milieu d'un environnement industriel avec sa cohorte d'impacts (lumières, bruit, etc..). tout cela dénature le paysage et entraîne des impacts psychiques, neurovégétatifs, ORL, vasculaires. Fait état des distances habitations/éoliennes en Europe et aux EU. Mentionne l'étude du Dr Pierpont. Ne veut pas laisser cet environnement à leurs enfants. Demande application de la charte de l'environnement. A l'impression d'être encerclé par les éoliennes. Dénonce des profits uniquement pour certains. S'oppose à ce projet et souhaite que les habitants de la commune prennent conscience de la situation. Cite ensuite des propos attribués au chef indien Géronimo.	
CM 29	Ass EN PARTANT DE LA MENOPHE St Maurice la Clouère	Contre- dossier déposé à la dernière permanence. Document divisé en quatre sous-dossiers traitant de la problématique de l'éolien et particulièrement ce projet contenant 35 pages et 24 pages de pièces jointes. Fait une critique détaillée du dossier mis à l'enquête. Cite nombre d'exemples de projets et les compare.	
		COURRIELS ADRESSES SUR BOITE FONCTIONNELLE	
CP 1	M PUYGRENIER Marcel 16 SAULGOND	Habite à 1700m d'éoliennes et déclare souffrir du « syndrome éolien ». Fait référence aux propos du Dr ALLARY et article Est Charente. Densification insupportable des parcs en sud-Vienne et nord-Charente. Bruit des machines pour nombre de hameaux proches. Baisse de valeur des biens immobiliers. Atteintes au patrimoine, au tourisme. Démantèlement insuffisamment provisionné. Atteintes à la biodiversité, espèces protégées, chiroptères, demande applications mesures Eurobats. Charte de l'environnement. Autres facteurs perturbants : ombre portée, balisage. Atteinte à l'attractivité du territoire et à l'économie. (2 feuillets joints, copie presse et lettre du Dr ALLARY au député LAMBERT).	
CP 2	ASS EN PARTANT DE LA MENOPHE 86 ST Maurice la Clouère	Idem marque CM8	
CP 3	M PEROCHON Alain 86 St Laurent de Jourdes	Courriel de plusieurs pages faisant référence entre autre au parc éolien des 4 seigneurs département 44 présentant une problématique complexe d'atteinte à un élevage ainsi qu'aux agriculteurs propriétaires. Types de problèmes rencontrés sur l'exploitation, sur l'être humain. Fait référence aux expertises effectuées depuis 2015 par les différents géobiologues et le GPSE et en retrace tout le parcours de cette recherche de causalité. Est joint une explication sur les courants vagabonds ainsi que divers témoignages sur des élevages touchés par cette problématique. Le pétitionnaire demande à appliquer le principe de précaution pour le projet en enquête, ce parc étant similaire à celui décrié en raison de la proximité de la ligne THT ainsi que la présence de milieux humides. Est joint également copie de deux arrêtés (2018) de la Préfecture 44 prescrivant des études complémentaires par tiers expert pour proposer des mesures à mettre en œuvre pour remédier aux dangers et inconvénients pour la santé du voisinage et des élevages sous le contrôle de l'inspection des installations classées.	
CP 4	ASS APAPPA ET NORD CHARENTE 16 Bessé	Association pour la Protection et l'Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre et nord Charente comptant une centaine d'adhérents donne un avis négatif et s'oppose à ce projet. les éoliennes défigurent le paysage rural. Ces projets n'amènent pas de richesse aux locaux. Les éoliennes contribuent au réchauffement climatique (construction, transport, recyclage, etc..). socles en béton restant dans le sol. Les éoliennes ne permettent pas de sortir du nucléaire, production intermittente. Effets néfastes pour les humains (infrasons, balisage, etc...). les éoliennes sont des trancheuses efficaces pour les chiroptères. Oiseaux migrateurs. Constat de la LPO. Les éoliennes ne sont pas implantées là où il faut (proches de la consommation). Effet écrasant pour les monuments.	
CP 5	M GUINARD Philippe 86 Coulonges	Fait remarquer l'éloignement des habitations entre 510 et 537 mètres alors que dans certains pays la distance minimum est supérieure à 1000, 1500 m voire plus. Fait état du bruit des aérogénérateurs (ex La Souterraine) où les	

		voisins se plaignent de ces nuisances. Joint un article de presse de la NR sur ce sujet. S'inquiète de la présence de chiroptères dont certaines sont d'intérêt patrimonial fort. Demande l'application du principe de précaution pour rejeter ce projet. Est également joint un article de presse intitulé « Les riverains ont la parole ».	
CP 6	ASS APAPPA 16 Bessé	Demande confirmation de leur envoi (marque CP4) du 12/11/18 suite non parution sur le site de la Préfecture et réédite ce document.	
CP 7	M PEROCHON Alain 86 St Laurent de Jourdes	Dénonce la multiplication des projets éoliens. Le parc de St Maurice ne tient pas compte de celui de Vernon alors que ce dernier en tenait compte (signalé par MRAe). Rappelle le rapport et les conclusions de l'enquête pour Vernon. Joint un courrier envoyé le 19/07/18 lors de l'enquête de Vernon ainsi qu'une carte identifiant la saturation visuelle.	
CP 8	M PEROCHON Alain 86 St Laurent de Jourdes	Porte avis sur les entreprises qui travaillent pour la construction des éoliennes, mais s'inquiète pour ceux qui auront à les subir. C'est du travail à court terme alors que l'embellissement du patrimoine bâti représente du travail à long terme et pose une question : qui va bâtir à côté des éoliennes ? ajoute un article de presse où Mme la Préfète est interpellée par le club des entrepreneurs.	
CP 9	ASS SELT 86 LIGLET Sauvegarde de l'environnement de Liglet et la Trimouille	Association rassemblant 117 adhérents s'oppose à ce projet. Dénonce l'invasion du territoire par l'industrie éolienne. Paysages défigurés devenus sans attrait. Population impactée pour sa santé, menaces sur la biodiversité et l'écosystème. Ce projet est celui de trop. Il faut entendre l'exaspération de la population. L'implantation des éoliennes est trop proche des habitations (510m). Fait état des diverses études et constats mettant en évidence les nuisances pour la population. Production intermittente très coûteuse alors que nous sommes en surproduction. Utilisation des centrales à carburant fossile pour suppléer. Foisonnement anarchique des parcs et celui-ci est de trop. Il est temps de s'occuper du bien être des habitants.	
CP 10	BOUYGUES Zone France Ouest 79 Niort 86 Smarves	Entreprise intervenant dans les domaines du numérique, des infrastructures réseaux électrique pour les syndicats d'énergies, concessionnaires réseaux, etc.. Met l'accent sur l'emploi local et l'activité économique. Sont impliqués sur les sujets liés au développement durable entre autre sur la mobilité électrique ou la performance énergétique des collectivités. Sont favorables à ce projet pour une production d'énergie locale, décarbonée et mettant en œuvre le savoir-faire d'entreprises locales	
CP 11	M PEROCHON Alain 86 St Laurent de Jourdes	Renouvelle son envoi de courrier (marques CP3 et CP7) et deux copies de courriels envoyés pour l'enquête de Vernon (dont un montage photographique).	
CP 12	BUREAU VERITAS 86 Poitiers	Entreprise intervenant lors de la construction et du suivi des parcs éoliens. Gère la sécurité des ouvriers. Ce type de projet fait travailler de la main d'œuvre locale.	
CP 13	M CLEMENT Jean-Michel 86 St Laurent de Jourdes	M CLEMENT fait part de son opposition au projet de St-Maurice et demande d'appliquer le principe de précaution puisqu'il existe des risques de causer des dommages graves et irréversibles pour la santé ou à l'environnement. Est retranscrit un courrier du Docteur ALLARY à Lesterps (16) à destination de son député. Cette pièce jointe fait référence à son activité de médecin et des pathologies qu'il a été amené à constater sur ses patients suite à la présence d'un parc éolien (communément appelé syndrome éolien). Il regrette qu'aucune étude officielle impartiale n'ait été réalisée. Ce médecin aborde également la problématique envers le bétail et la faune sauvage, ainsi que l'impact visuel de la dégradation du paysage accompagnée de la dévaluation des biens. La fin du courrier de M CLEMENT comprend un tableau non exhaustif de constats des effets de l'éolien sur la santé datés depuis 1985 à mars 2016 originaires de différents pays.	
CP 14	M Mme ROMAIN Pascal 86 Magné	Habitent à Magné, à proximité de Gençay. Font un décompte du nombre d'éoliennes visibles depuis cette localité (38) auxquelles peut-être se rajouteront d'autres parcs dont celui de St Maurice. Dénoncent le caractère anarchique d'implantation et ont la sensation de vivre au centre d'un immense et seul parc. Mettent en avant la qualité de vie de ce territoire qui sera fortement impacté par toutes ces implantations, indépendamment des atteintes à la biodiversité.	
CP 15	M PEROCHON Alain 86 St Laurent de Jourdes	Fait un montage photographique depuis Verrières démontrant l'impact visuel des projets. Parle des effets stroboscopiques. Cite des liens (YouTube)	

		sur les effets des éoliennes. Copie des délibérations de St Laurent de Jourdes contre les projets de St Maurice la Clouère et St Secondin. Initialement ce courrier était destiné contre le projet de Vernon.	
CP 16	ENGIE Inéo 79 Celles sur Belle	Entreprise spécialisée dans le génie civil et les réseaux employant 68 salariés intervient plus particulièrement dans le domaine éolien. Explique que ce projet s'intègre dans la politique nationale de production d'énergie décarbonnée. Il participe à la maîtrise du prix de l'énergie, à la sécurité d'approvisionnement, et favorise sur le long terme à la neutralité énergétique des territoires. Ce genre de projet participe au développement économique et à l'emploi (équivalent 3 mois d'activité).	
CP 17	VESTAS 86 Paris	Fabricant d'éoliennes. Soutient le projet pour l'emploi direct et indirect, pour ses 400 collaborateurs. Fait part de son expertise et de sa recherche technologique. La construction d'un parc sera source de richesse locale et de production d'énergie renouvelable.	
CP 18	M PEROCHON Alain 86 St Laurent de Jourdes	Commente l'avis de la MRAe concernant les niveaux d'urgences. Cite l'exemple d'un parc à La Souterraine présentant des atteintes sonores pour la population. Cite également un autre parc en Loire Atlantique où seraient présents « des courants vagabonds ». Cite également nombre de publications dont l'Académie de médecine traitant des nuisances sanitaires. Fait état de témoignages innombrables de souffrance de riverains d'éoliennes.	
CP 19	M CLEMENT Jean-Michel 86 St Laurent de Jourdes	Courriel en complément de la marque CP 13 donnant un lien vidéo (reportage FR3 sur l'homme et l'animal face aux ultrasons produits par les éoliennes). Des intervenants demandent une étude épidémiologique.	
CP 20	M Mme GURT Mark 16 Pleuville	Propriétaires de gîtes en Charente, s'opposent à l'implantation d'éoliennes. Estiment que les éoliennes ne peuvent s'intégrer dans un paysage reposant et bucolique qu'offre la région. Dénoncent l'aspect financier de ces installations et les impacts sur la faune et l'être humain. Font référence à la situation particulière de l'Allemagne et l'assimilent à un scandale. Il y a saturation actuellement. Estiment que le patrimoine est commun. Leurs hôtes critiquent cette situation. Fournissent une étude d'une association des hébergeurs de l'Indre (AHTI) expliquant l'impact des éoliennes sur le tourisme. Expliquent la dévaluation de l'immobilier. Font état des nuisances ressenties par les habitants et l'abandon de la population par le porteur de projet après la construction du parc. Citent la conclusion d'une enquête publique, ainsi qu'un article du magazine l'Express sur la transition énergétique. Mentionnent le colloque de scientifiques demandant une étude épidémiologique et demandent que l'application du principe de précaution.	
CP 21	Mme PARDANAUD Joëlle 16 Esse	Fait part de ses observations sur le projet dans un document de 15 pages articulé en deux parties ; les enjeux environnementaux et sanitaires et le contexte économique et climatique. Reprend l'avis de la MRAe sur les textes régissant ce dossier. Estime que les dossiers d'impacts sont très complexes et qu'il est difficile à la lecture de certains documents de comprendre les enjeux et de rester dans le respect de la réglementation, de la légalité et de la déontologie (ex : la proposition de 75000€). Note l'absence de la carte d'implantation en NA dans le dossier reprenant les projets en cours (<i>NDLR, cette carte se trouvait dans le dossier papier, chemise bleue, mise par moi-même au début de l'enquête</i>). Fait un état des lieux de tous les projets et cible les nuisances et impacts de celui-ci. Commente l'avis de l'Académie de Médecine et de l'Anses pour les nuisances sonores, les infrasons, les courants vagabonds, ... Décrit le lieu d'implantation du projet et recense la richesse de la biodiversité et son impact (faune aviaire, chiroptères, rapaces,...). Rappelle les préconisations Eurobats. S'interroge si ce projet représente un intérêt public majeur. Le pétitionnaire ne respecte pas la loi suite aux atteintes des populations concernées. Décrit le contexte économique et le déséquilibre entre les diverses productions, avis de la Cours des Comptes. Décrit la situation Allemande et cite un exemple de la CRE. S'interroge à quoi servent les éoliennes, gouffre financier et improductif. Décrit le contexte climatique et une augmentation de GES compare la production éolienne qui n'est pas au rendez-vous. Pointe l'incohérence des choix. Constate que les parcs éoliens autour de nos maisons sont de	

		véritables non-sens environnementaux, économiques et sociaux. En conclusion, à la lecture des impacts sur la faune, sur les habitants, cette industrie est peu fiable et n'est pas forcément génératrice d'emploi. Estime qu'il est possible et louable de développer les EnR, mais dans le respect de l'environnement, des habitants et pertinent de l'utilisation des deniers publics. Demande à ce que ses observations ne soient pas considérées comme des généralités et présente ses sources de réflexion. Demande à n'appliquer que la Loi et de ne pas profiter des faiblesses de nos campagnes. Demande de donner un avis défavorable.	
CP 22	M PERROCHON Alain 86 St Laurent de Jourdes	Renouvelle une partie de son envoi (marque CP15) suite à une difficulté de lecture d'un photomontage. Présente plusieurs liens dont un sur un parc éolien en Loire Atlantique ainsi qu'un article de presse sur la difficulté de production éolienne par forte demande et l'augmentation du prix du MW.	
CP 23	SAS NORDEX France 93 La Plaine St Denis	Porte un avis positif et soutient ce projet. explique les objectifs fixés pour la production des EnR dont l'éolien en fait partie. Rappelle la compétitivité de cette filière et des retombées financières et à l'emploi. Ce projet s'inscrit dans ce cadre et précise qu'Epuron est un acteur rigoureux. Soutient des axes de performance (contact avec les élus, participation aux réunions d'informations, etc..), de l'amélioration du matériel entre l'acoustique (recherche et évolution), de l'impact sur le commerce local (construction, maintenance, ..), de la présence d'une base de maintenance en Charente employant 4 techniciens et un 5 ^{ème} si réalisation du parc.	
		PETITIONS	
PET 1	ASS de CHASSE LES AMIS DE LA BOUCHARDIERE	34 SIGNATURES	

De ce tableau découle les questionnements et interrogations du public qui sont classés en quatre thématiques et un ensemble de questions particulières.

Observations
1 - Impact sur le milieu naturel
2 - Impact sur l'être humain
3 - Impact sur le paysage, sur le cadre de vie, sur le commerce, sur les biens, sur l'aspect économique
4 - Qualité du dossier

➤ 1 - IMPACT SUR LE MILIEU NATUREL :

- ✓ Les éoliennes sont un danger pour la faune (destruction irréversible de l'équilibre, sur les oiseaux en général et les migrateurs en particulier sans oublier les chiroptères). Ce projet ne respecte pas les préconisations EUROBATS. L'éloignement des aérogénérateurs par rapport aux éléments boisés (entre 15 et 95m) est inférieur à ces préconisations. Les mesures de bridage seront-elles efficaces et quel en sera le suivi ? De même, il est fait référence de l'étude de M. Barré (CESCO – MNHM) sur les chiroptères. Que pensez-vous de cette étude et éventuellement de son application sur ce projet éolien ?
- ✓ Un contributeur (marque CP3) fait état d'une problématique particulière d'un élevage situé en Loire Atlantique (44) à proximité d'un parc éolien (des quatre seigneurs). Il note également la similitude environnementale avec ce projet (présence ligne THT et milieux

humides). Qu'en est-il actuellement des recherches à ce sujet et de l'évolution suite aux différents arrêtés Préfectoraux ?

- ✓ Inquiétude en raison de la présence de béton dans le sol, de son éventuelle pollution. Envisagez-vous de l'enlever complètement à l'issue ? s'interroge pour son démantèlement et de l'éventuelle pollution générée.
- ✓ Il est fait part d'effets cumulés avec les parcs existants (effet barrière, nombre d'éoliennes, perte habitat,...), ainsi que la présence d'une carrière à proximité (GSM). Un intervenant fait également référence à la non prise en compte du parc de Vernon.
- ✓ Les mesures ERC (éviter, réduire, compenser) ne seront pas à la hauteur des enjeux locaux selon certains contributeurs.

➤ **2 – IMPACT SUR LE MILIEU HUMAIN :**

- ✓ Présence d'infrasons et pathologies diverses exprimées sous la forme du « syndrome éolien ». Constat du docteur Allary (marque CP1). Présence d'infrasons, courants vagabonds, etc... Certains contributeurs ressentent ces effets jusqu'à plusieurs km. (marque CM 7).
- ✓ Il est demandé d'appliquer les préconisations de l'académie de médecine pour l'éloignement des aérogénérateurs. On ne connaît pas toutes les nuisances réelles et il faut appliquer le principe de précaution pour la population exposée aux infrasons.
- ✓ Demande application de la charte de l'environnement (principalement son art 1^{er}).
- ✓ La distance de 500m d'éloignement par rapport aux habitations est jugée trop faible pour ces machines d'une hauteur de 150m en raison du bruit généré et de l'impact visuel. C'est ressenti comme une véritable agression par certains habitants.

➤ **3 – IMPACTS SUR LE PAYSAGE, SUR LE CADRE DE VIE, LE COMMERCE ET LES BIENS ; SUR L'ASPECT ECONOMIQUE :**

- ✓ L'implantation des éoliennes porteront atteinte au patrimoine bâti historique (église de St Maurice la Clouère, Château de Galmoisin, etc..). Il est demandé l'application de la charte de l'environnement.
- ✓ La multiplication des parcs éoliens crée un sentiment « d'effet d'encerclement ».
- ✓ Quelle efficacité des dispositifs d'atténuation de visibilité des machines (par les plantations)?

- ✓ Certains entrepreneurs s'inquiètent pour leur activité de rénovation du bâti (marque CP8). Qui voudra rénover et embellir des bâtiments au pied des éoliennes ?
- ✓ La présence d'éoliennes fait-elle chuter le prix de l'immobilier (voir les différentes études produites par certains contributeurs). Un courrier (marque CM12) fait état de l'annulation d'une vente en raison du projet d'implantation d'éoliennes. Que leur dites-vous?
- ✓ L'implantation d'un parc éolien génère-t-elle des revenus pour le commerce local et l'emploi ?
- ✓ Les éoliennes constituent-elles un danger et une perte d'attractivité pour les chemins de randonnées ?
- ✓ L'éolien est une production intermittente nécessitant l'usage de moyens de production compensatoire utilisant l'énergie fossile (centrales au charbon, fuel, gaz). La production n'est pas consommée localement et la région est déjà exportatrice.
- ✓ Certains contributeurs font état d'une région peu ventée donc non propice à l'éolien (~ 20% de charge) et même moins pour certains. Ces derniers estiment que ce n'est pas rentable. Production subventionnée, non rentable dénoncée entre autre par la Cour Des Comptes. L'amélioration de l'habitat serait plus utile.
- ✓ Pourquoi une telle concentration de parcs éoliens localement alors que d'autres régions sont moins impactées (par exemple le sud de la région NA).
- ✓ Le prix du démantèlement est insuffisamment provisionné. Qui paiera la différence ? Sera-t-il à la charge des propriétaires et aux contribuables ?
- ✓ Il y a peu de retour d'argent pour les collectivités selon certains avis et cela ne génère pas d'emploi local.

➤ **4 – QUALITE DU DOSSIER :**

- ✓ Montage photographique trompeur et minimisant l'impact de ces machines. Absence de photomontage depuis certains lieux (marque CP11).
- ✓ Vous avez effectué un analyse sonore du 5 au 15/07/2012, c'est-à-dire en période estivale où les bruits ambiants sont les plus importants (activité agricole, floraison, etc..). A la demande de la MRAe, vous citez « vous engager à effectuer deux campagnes de réception acoustique». N'était-il pas plus judicieux de faire cette étude avant construction pour avoir des éléments factuels, et ainsi d'éviter toute déconvenue sur d'une part l'éventuelle rentabilité du projet (bridage) et d'autre part être en mesure d'informer les habitants proches au moment de l'enquête, les émissions sonores représentant un élément important pour l'admissibilité du projet ?

- ✓ L'information sur le déroulement du projet est jugée non suffisante par une partie de la population quand bien même ce parcours est rappelé dans le document « dossier de concertation ».

➤ **QUESTIONS PARTICULIÈRES :**

- ✓ Un intervenant, M. Jouvanneau Gilbert demeurant à St Maurice la Clouère conteste ce projet pour des raisons d'atteintes pour les animaux d'élevages, d'une implantation proche de son habitation (510m), de la perte de surface de chasse, etc. Cette personne s'est engagée auprès de votre société le 20/02/2015 en tant que propriétaire de parcelles pour l'implantation de ce parc (figure dans documents administratifs et document accompagnant la marque CM11). Qu'en est-il actuellement de cet engagement ?
- ✓ Une association de chasseurs « Les amis de la Bouchardière » a remis une pétition (marque PET1) s'opposant à l'implantation de l'éolienne E5. Ils estiment que localement, cela condamnerait définitivement le territoire de chasse. Que pouvez-vous leur répondre ?
- ✓ M De Touzalin de Vernon 86 (marque CM10) demande que l'éolienne E2 soit implantée de manière à ne pas gêner l'exploitation sur cette parcelle et demande à réviser l'accord passé compte tenu des délais d'instruction.
- ✓ L'association « En partant de la Ménophe » soupçonne votre société d'avoir voulu influencer le vote du conseil municipal en proposant une participation financière (pour rappel 75000 €) pour la réfection de l'église. Cette association mentionne (page 4 marque CP2) une possible qualification de corruption lors de ce type de proposition. Que leur répondez-vous ?
- ✓ Il existe des interrogations sur le respect des mesures de bridages une fois le parc installé (sentiment d'abandon de la part des promoteurs). Vous vous êtes engagés à mettre en place un comité de suivi d'exploitation tripartite (élus, riverains, exploitant). Comment fonctionnera ce comité (calendrier, référent, moyens mis en œuvre, maîtrise,..) ?
- ✓ La MRAe recommande de mener des études complémentaires afin de qualifier la présence des chiroptères en altitude. Vous vous engagez à appliquer le protocole de suivi environnemental. Concrètement, qui aura accès à ces données et celles-ci seront-elles par exemple commentées lors du comité de suivi et accessibles au public ?
- ✓ Quels aménagements apportera le nouvel arrêté du 23/04/2018 applicable au 1er janvier 2019 concernant le balisage lumineux des éoliennes?
- ✓ Pouvez-vous faire le point sur l'avancement du dossier actuellement en appel devant la justice administrative à Bordeaux ?

- Vous trouverez en pièces jointes, de manière dématérialisée, la copie des différents avis, courriers et mémoire reçus au cours de cette enquête publique. Vous voudrez bien apporter les réponses aux interrogations ci-dessus. Les avis ainsi que vos réponses seront consignés dans le rapport d'enquête.
- Je me permets de vous rappeler que selon les dispositions de l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, vous disposez d'un délai de 15 jours pour me faire part de vos observations.
- Je vous prie d'agréer monsieur la responsable de projets, mes salutations distinguées.

Fait à Poitiers, le 23 novembre 2018
Jean-Claude CLARET

